

## ÉNONCÉ DE MISSION

### Mission

Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) a été lancé en 2004 afin de **renforcer la coopération avec et entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique de développement durable** aux niveaux économique, social, culturel et environnemental.

En rejoignant le Réseau, les villes s'engagent à partager leurs bonnes pratiques, à développer des partenariats pour promouvoir la créativité et les industries culturelles, à renforcer la participation à la vie culturelle et à intégrer la culture dans les plans de développement urbain.

Le Réseau s'engage également à soutenir les cadres de référence adoptés par les Nations Unies, en particulier le *Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO couvre **sept domaines créatifs** : *artisanat et arts populaires, arts numériques, design, film, gastronomie, littérature et musique*.

### Objectifs

Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO vise à :

- Renforcer la coopération internationale entre les villes ayant identifié la créativité comme un facteur stratégique de leur développement durable ;
- Dynamiser et valoriser l'action des villes membres pour faire de la créativité un levier essentiel de leur développement urbain, à travers notamment des partenariats associant secteur public, secteur privé et société civile ;
- Renforcer la création, la production, la distribution et la diffusion des activités, des biens et des services culturels ;
- Développer des pôles de créativité et d'innovation et élargir les opportunités des créateurs et des professionnels du secteur culturel ;
- Améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle ainsi que la jouissance des biens et services culturels, en particulier au bénéfice des groupes et des personnes défavorisées ou vulnérables ;
- Intégrer pleinement la culture et la créativité dans les plans et les stratégies de développement local.

### Domaines d'action

Les objectifs du Réseau des villes créatives sont mis en oeuvre au niveau des villes membres ainsi qu'au niveau international, notamment à travers les domaines d'action suivants :

- Partage d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques ;
- Projets, partenariats et initiatives pilotes associant secteur public, secteur privé et société civile ;
- Programmes et réseaux d'échange professionnels et artistiques ;
- Études, recherches et évaluations de l'expérience des Villes créatives ;
- Politiques et mesures pour le développement urbain durable ;
- Actions de communication et de sensibilisation.